



EYZAHUT
en Drôme provençale

REPUBLIQUE FRANÇAISE
CANTON DIEULEFIT

Envoyé en préfecture le 27/07/2024

Reçu en préfecture le 27/07/2024

Arrondissement de NYONS

Commune d'EYZAHUT

ID : 026-212601314-20240726-2024_07_03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 juillet 2024
Convocation du 17 juillet 2024

Membres afférents au Conseil Municipal :

11

En exercice : 10

Membres présents à la séance M.
Aubert, G. Bernard, C. Bochaton, M.
Brezzo, J. Chabanas, S. Giliotti, A.
Ramousse, C. Poncet, MC Rey, F. Simian,

Président de séance : F. Simian.

Secrétaire de séance : C. Poncet

**Objet : Désignation des représentants
de la commune à la Commission
Locale d'Évaluation des Charges
Transférées (CLECT)**

L'an deux mille vingt quatre et le 26 juillet à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Fabienne SIMIAN, Maire.

Le conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 *nonies C* ;

Considérant que la commission locale d'évaluation des charges transférées est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers ;

Considérant la délibération n°78/2020 du 15 octobre du conseil communautaire de la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux, décidant que la CLECT est composée d'un(e) représentant(e) titulaire et suppléant(e) par commune et d'un.e représentant(e) titulaire et suppléant(e) pour la CCDB, soit de 22 membres et ce pour la durée du mandat ;

Considérant qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant ;

Considérant le décès de M Jacques Holz, délégué suppléant,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de désigner en tant que membre titulaire de la CLECT pour représenter la commune : Titulaire : Marina BREZZO,
Suppléant : Claire PONCET
- **AUTORISE** la Maire à signer toutes pièces utiles à cette décision.

Acte rendu exécutoire après
dépôt
en Préfecture le
et publication ou notification du
La Maire,

Fait et délibéré les jours, mois et an que
dessus.

La Maire,
Fabienne SIMIAN

